

**DÉCISION N° 2025-PR-109 DU 3 JUILLET 2025
PORTANT HOMOLOGATION DU RÈGLEMENT PARTICULIER DU JEU DE
LOTÉRIE SOUS DROITS EXCLUSIFS ACCESSIBLE EN LIGNE
DÉNOMMÉ « *STAR MAX* »**

La présidente de l'Autorité nationale des jeux,

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment le Titre II de son Livre III ;

Vu la loi n° 2010-476 du 12 mai 2010 modifiée relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne, notamment le VI de son article 34 ;

Vu le décret n° 2019-1061 du 17 octobre 2019 modifié relatif à l'encadrement de l'offre de jeux de LA FRANÇAISE DES JEUX et du PARI MUTUEL URBAIN, notamment son article 9 ;

Vu la décision du collège de l'Autorité nationale des jeux n° 2024-157 du 17 octobre 2024 portant délégation de pouvoirs ;

Vu la demande d'homologation du règlement particulier du jeu de loterie sous droits exclusifs accessible en ligne dénommé « *Star Max* » déposée 30 mai 2025 par la société LA FRANÇAISE DES JEUX et enregistrée sous le numéro LFDJ-HR-2025-210-StarMax-Ligne-2 ;

Vu les autres pièces du dossier,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Le règlement particulier du jeu de loterie sous droits exclusifs accessible en ligne dénommé « *Star Max* » est homologué sous le numéro LFDJ-HR-2025-210-StarMax-Ligne-2.

Article 2 : Le règlement des jeux tel qu'homologué est annexé à la présente décision.

Article 3 : Le règlement des jeux tel qu'homologué sera publié sur le site Internet de l'Autorité. Il appartiendra la société LA FRANÇAISE DES JEUX de le publier sur son site Internet et de le tenir à la disposition des joueurs dans chaque poste d'enregistrement des jeux.

Article 4 : Le directeur général de l'Autorité nationale des jeux est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée, ainsi que son annexe, sur le site internet de l'Autorité et notifiée à la société LA FRANÇAISE DES JEUX.

Fait à Issy-les-Moulineaux, le 3 juillet 2025.

La Présidente de l'Autorité nationale des jeux

Isabelle FALQUE-PIERROTIN

Décision publiée sur le site de l'ANJ le 9 juillet 2025

Règlement particulier du jeu de grattage de La Française des Jeux accessible par internet dénommé « STAR MAX »

(Applicable à compter du 1^{er} août 2025)

Article 1
Cadre juridique

Le présent règlement particulier est pris en complément des Conditions générales de l'offre des jeux de loterie sur compte de La Française des Jeux (anciennement Conditions générales de l'offre des jeux de loterie en ligne) publiées sur www.fdj.fr, dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.

Article 2
Emissions d'unités de jeu et prix

Le jeu est fractionné en plusieurs émissions d'unités de jeu. Chaque émission est répartie en blocs de 6 000 000 unités de jeu. Le prix de vente de l'unité de jeu est fixé à 3 euros. Le joueur valide sa mise, débitée sur les disponibilités de son compte FDJ, en cliquant sur le bouton « JOUEZ 3 € ».

Article 3
Lots

Pour chaque bloc, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots	Montant du lot	Total
2 lots de	100 000 €	200 000 €
2 lots de	1 000 €	2 000 €
5 lots de	500 €	2 500 €
200 lots de	150 €	30 000 €
225 lots de	100 €	22 500 €
500 lots de	50 €	25 000 €
1 000 lots de	30 €	30 000 €
70 000 lots de	18 €	1 260 000 €
200 000 lots de	15 €	3 000 000 €
150 000 lots de	12 €	1 800 000 €
346 000 lots de	9 €	3 114 000 €
324 000 lots de	6 €	1 944 000 €
300 000 lots de	3 €	900 000 €
1 391 934 lots formant un total de		12 330 000 €

Le montant du lot indiqué dans le tableau ci-dessus correspond au lot global de l'unité de jeu et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains liés à plusieurs zones de jeu gagnantes sur une même unité de jeu.

Article 4

Description du jeu

4.1 L'unité de jeu est représentée à l'écran par dix-huit lignes correspondant chacune à un jeu. Chaque jeu est numéroté de 1 à 18 inclus.

Au-dessus des lignes correspondant aux jeux numérotés de 1 à 18 inclus, figurent des cases contenant les inscriptions « Numéro Gagnant », « Vos Numéros » et « Votre Gain ».

Un compteur « Gains en cours » est également présent en haut de l'écran de jeu.

Chaque jeu numéroté de 1 à 18 inclus est organisé au sein d'une ligne horizontale, et comporte trois zones de jeu réparties comme suit :

- Une zone de jeu « Numéro Gagnant », représentée par un symbole « diamant »,
- Une zone de jeu « Vos Numéros », représentée par deux symboles « étoile »,
- Une zone de jeu « Votre Gain », représentée par un symbole « €€€ ».

4.2 L'élément inscrit sous chaque symbole « diamant » de la zone de jeu « Numéros Gagnant » est un numéro, parmi les numéros de la liste suivante : 1, 2, 4, 5, 7, 8, 11, 13, 14, 16, 17, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 26, 27, 28, 29, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, à l'exclusion de tout autre numéro. Pour chaque jeu, il y a un numéro inscrit à découvrir dans la zone de jeu « Numéro Gagnant ».

L'élément inscrit sous chaque symbole « étoile » de la zone de jeu « Vos Numéros » est un numéro, parmi les numéros de la liste suivante : 1, 2, 4, 5, 7, 8, 11, 13, 14, 16, 17, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 26, 27, 28, 29, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, à l'exclusion de tout autre numéro. Pour chaque ligne, il y a deux numéros inscrits dans la zone de jeu « Vos Numéros » à découvrir.

L'élément inscrit sous chaque symbole « €€€ » de la zone de jeu « Votre Gain » est un montant en euros, parmi les montants suivants : 3€, 6€, 9€, 10€, 12€, 15€, 18€, 25€, 30€, 50€, 100€, 150€, 500€, 1 000€, 100 000€, à l'exclusion de tout autre montant. Pour chaque jeu, il y a un montant inscrit dans la zone « Votre Gain » à découvrir.

4.3 Pour chaque jeu, le joueur clique sur le symbole « diamant » de la zone de jeu « Numéro Gagnant », sur les symboles « étoile » de la zone de jeu « Vos Numéros » et sur le symbole « €€€ » de la zone de jeu « Votre Gain » et découvre les éléments décrits au sous-article 4.2.

Le joueur doit révéler les 18 jeux dans l'ordre, c'est-à-dire ligne par ligne de 1 à 18 inclus.

4.4 Pour chaque jeu, si le joueur découvre dans la zone de jeu « Vos Numéros » un numéro identique au numéro figurant dans la zone de jeu « Numéro Gagnant », l'unité de jeu est gagnante. Le joueur remporte alors le montant figurant dans la zone de jeu « Votre Gain » associée.

4.5 Pour chaque jeu, si le joueur découvre dans la zone de jeu « Vos Numéros » deux numéros identiques au numéro figurant dans la zone de jeu « Numéro Gagnant », le joueur remporte deux fois le montant figurant dans la zone de jeu « Votre Gain » associée.

4.6 A l'issue de ces opérations, si le joueur obtient plusieurs gains, les gains s'additionnent pour former un lot unique indivisible.

4.7 L'unité de jeu est perdante dans tous les autres cas.

Fait le 12 février 2024, dont la dernière modification a eu lieu le 28 avril 2025,

Par délégation de la Présidente-directrice générale de La Française des Jeux

C. LANTIERI